

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 avril 2026
N°014/16-04-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents : 28
Absents : 1
Procurations : 0

Date de convocation: 10 avril 2026

Date d'affichage: 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone BRINGUIER, Marvin SOULIÉ, Florence CASTANIER, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Romain POUCHARD, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

Procurations :

Néant.

Absents :

Franck VOLTA

Secrétaire de séance : Jacques SERVEL

AFFAIRE N°9

Représentants de la commune siégeant au Conseil d'administration de l'association Gutenberg-Grabels Election

Il est rappelé au Conseil Municipal que les statuts de l'association Gutenberg-Grabels prévoient que la Commune soit représentée au sein de son conseil d'administration par trois membres désignés au sein du Conseil Municipal.

Il a été fait un appel à candidature en séance.

Monsieur le Maire propose que la liste des représentants de la commune soit composée de la façon suivante et qu'il soit procédé au vote à main levée :

- Simone BRINGUIER
- Hélène VALLES
- Stéphane MAZEL

Signature

Cachet

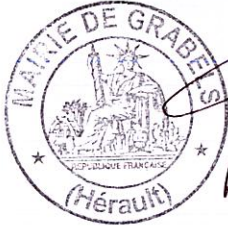


Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, 23 voix POUR et 5 voix CONTRE :

- de désigner les représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'association Gutenberg-Grabels Mesdames Simone BRINGUIER, Hélène VALLES et Monsieur Stéphane MAZEL comme proposés par Monsieur le Maire ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Pascal HEYMES



Le Secrétaire,
Jacques SERVEL

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

